

Le prochain **Moment Miranda** aura lieu **jeudi 27 mars 2025 de 14h à 17h** à l'**École Nationale Supérieure d'Architecture Montpellier, ENSAM**.

[Inscription obligatoire \(places limitées\)](#)



Construction échelle 1, atelier de Jean-Paul Laurent, Hall 2

L'Ecole nationale supérieure d'architecture de Montpellier (ENSAM) est l'une des vingt et une écoles nationales habilitées à délivrer le diplôme d'études en architecture sous la double tutelle du ministère de la Culture et du ministère de l'Enseignement supérieur et la recherche.

L'ENSAM propose différentes formations initiales et continues ainsi que de la recherche à travers son laboratoire LIFAM.

Ancrée dans son territoire, elle se veut un lieu ressource pour ses partenaires. L'ENSAM a intégré en janvier 2025 l'établissement public expérimental (EPE) « Université de Montpellier Paul-Valéry » (UMPV) en tant qu'établissement-composante.

Programme

Accueil dès 14h

14h30 en Amphi 2

- Présentation de l'ENSA, par Thierry Verdier, directeur et Isabelle Avon, directrice adjointe
- La pédagogie par le projet d'architecture par David Hamerman, architecte et maître de conférences en théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine
- Présentation du LIFAM par Khedidja Mamou, co-directrice du laboratoire, architecte et sociologue, maîtresse de Conférences en sciences de l'homme et de la société pour l'architecture
- La recherche-création en architecture par Frédérique Villemur, professeure HDR en histoire et cultures architecturales et Eric Watier, professeur en arts et techniques de la représentation
- Échanges avec la salle

Suivi d'un moment convivial, Hall 2 où seront exposés des travaux étudiants :

- Présentation par Clément Féménias, architecte et doctorant, de son projet de fin d'études et de sa thèse financée par Miranda
- Visite de l'école et de ses ateliers maquettes et risographie.

[Tout savoir sur Miranda](#)



Miranda bénéficie d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre de France 2030 portant la référence « ANR-23-EXES-0008 » ainsi que d'une subvention d'investissement de la Région Occitanie